

I. PÉRIMÈTRE ENVISAGÉ

a. Proposition de périmètre

Situé au sud de la commune d'Anderlecht, le périmètre proposé (voir également carte 1), d'une superficie de 34,34 ha, est délimité par la chaussée de Mons, l'avenue Frans van Kalken, le canal Bruxelles-Charleroi, la rue des Loups, l'avenue Waxweiler, l'avenue de la Persévérance et la rue des Droits de l'Homme.

Il s'étend sur 3 secteurs statistiques : « 21001A30 Bizet », « 210001A332 Roue » et « 210001A331 Walcourt » et fait partie du quartier « 53 Bizet-Roue-Ceria » du Monitoring des quartiers.



Localisation du périmètre – Secteurs statistiques

b. Un Contrat de quartier y a-t-il déjà été mené ?

Le périmètre ayant intégré la nouvelle Zone de Revitalisation Urbaine à la faveur de l'arrêté gouvernemental du 10 novembre 2016 adoptant ladite zone¹, il n'a jamais fait l'objet d'un Contrat de quartier.

Dans les environs immédiats, le contrat de quartier durable Biestebroeck, de l'autre côté du rond-point de Veeweyde, voit sa phase d'exécution toucher à sa fin.

c. En quoi nécessite-t-il une intervention prioritaire ?

¹ Notons que cette entrée en scène s'accompagne malheureusement de la « disparition » de la cité-jardin La Roue de la ZRU, quartier avec lequel, nous le verrons plus loin, de forts liens existent, en particulier sur le plan associatif